

DECISION DU BUREAU N° 01-2025

OBJET : Constitution d'un groupement de commandes entre le Département de l'Aveyron et le Syndicat Mixte A75

Le bureau du Syndicat Mixte A75

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération du Conseil syndical n°14 de 2024 donnant délégation au Bureau,

Vu le projet de groupement de commandes pour les marchés de travaux, de fournitures, de services et prestations intellectuelles entre le Département et le Syndicat Mixte A75,

DECIDE

D'adhérer au groupement de commandes entre le Département de l'Aveyron et le Syndicat mixte A75 pour les marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles.

D'autoriser le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ci-annexé.

A Rodez, le 14 mai 2025

Le Président,



Arnaud VIALA